



C'est le printemps, le temps du renouveau



Sommaire

P 1 - Mot de Monsieur le Maire

P 2 - PV du Conseil municipal

P 14 - Informations mairie

P 18 - A l'école

P 19 - Les Associations Digeoises

P 27 - Loisirs

Mars 2026



Horaires d'ouverture :

Mairie :

Lundi de 9h à 12h et de 14h à 17h30
Mardi de 14h à 17h30
Jeudi de 9h à 12h
Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30
1^{er} et 3^{ème} Samedi du mois : 10h à 12h

Agence postale :

03.86.41.14.30

Lundi, mardi, vendredi et samedi
de 9h à 12h
Mercredi de 10h à 12h

Bibliothèque :

1^{er} Mardi de chaque mois de
16h00 à 18h

Permanence de Monsieur le Maire

Samedi de 10h à 12h et sur
rendez-vous la semaine

Site internet :

mairiediges89.fr

Adresse mail :

communediges89@orange.fr

Facebook : Commune Diges

☎ : 03 86 41 12 89

Responsable de la publication : M.
VANDAELE Jean-Luc

Responsable de la mise en page :
Mme LEPRÉ Sandrine

Etat civil

Naissances



Le 22 octobre 2025, DUPUIS Rosalice
Le 31 octobre 2025, GASSET Hortense
Le 28 novembre, DELVENNE Logan
Le 6 décembre 2025, REBOUL Aaron
Le 7 décembre 2025, COCHELIN Marceau
Le 30 janvier 2026, MAILLAUX MOISSENOT Valentine
Le 16 février 2026, TAFFINEAU Maël

Toutes nos félicitations

Mariages



Le 13 septembre 2025 de Marie-Morgane GILOT et Joannick
PÉCHENOT

Tous nos vœux de bonheur.

Décès



Le 1^{er} septembre 2025 de Jean-Luc ROLLIN
Le 11 septembre 2025 de Catherine PASSEMARD née
BELLAMY
Le 18 septembre 2025 de Cédric ROBIN
Le 27 octobre 2025 de Roger BLONDEAU
Le 11 février 2026 de Elisabeth PION née JUVENELLE

Nos sincères condoléances

Nouveaux Arrivants

***Nous invitons celles et ceux à qui nous n'avons
pas souhaité la bienvenue, à se faire connaître
auprès du secrétariat de la mairie.***

Mot de Monsieur le Maire



Le printemps arrive, bienvenue à lui !

Avec une bonne dizaine de jours de gelée, l'hiver s'est quand même fait remarquer. Mais c'est surtout la pluie, incessante pendant des semaines, et aussi le vent, soufflant parfois en tempête, qui laissent des dommages. Par rapport à bon nombre de régions, nous sommes relativement épargnés.

En ces temps d'élections municipales, la communication est très encadrée. Aussi, dans ce bulletin, nous nous devons de respecter les règles édictées par la loi.

Notre commune comporte beaucoup de haies et de bois. En ces périodes très ventées, un certain nombre d'arbres sont tombés sur les routes, sur les fils téléphoniques ou électriques, occasionnant des dégâts importants. Nous rappelons que la responsabilité de ces dommages incombe aux propriétaires de ces arbres.

Où en sommes-nous au niveau des projets en cours de la commune ?

Pour ce qui est des travaux de restauration de l'église : toitures, charpente, drainage ... ils ont commencé en novembre dernier. Les échafaudages sont installés, une partie de la toiture est découverte et des reprises de mur sont en cours. Le planning prévoit les travaux sur l'année 2026.

Concernant le projet « restaurant / épicerie / tiers-lieu / hébergement », le premier marché public d'appel d'offre lancé en octobre 2025 s'est révélé infructueux (niveau de prix trop élevé). Une relance a eu lieu en décembre avec un retour nettement meilleur. Quelques lots sont encore en négociation. Nous sommes proches de l'aboutissement. Les devis « aboutis » seront communiqués à la Préfecture et à la Région pour finaliser les dossiers de demande de subventions. Nous devrions avoir les réponses dans les tous prochains mois. Suite aux accords de subvention, les travaux pourraient commencer.

Le dossier de la zone d'aménagement VTT trial, située à proximité du terrain de tennis, est en bonne voie. Il devrait concrétiser sa réalisation en fin d'année.

Concernant le terrain de football, un grillage enterré pour partie sera posé en renforcement de la clôture existante pour arrêter les lapins qui font des trous sur les terrains. La main courante sera repositionnée pour respecter les nouvelles normes et la pelouse sera « rénovée ».

Au cours de ces dernières semaines, le recensement des habitants de la commune a eu lieu. Merci pour l'accueil que vous avez réservé aux trois agents recenseurs et aux secrétaires qui ont assumé cette tâche importante et chronophage.

Je ne peux m'empêcher de remercier encore toutes les associations très dynamiques de notre village qui, avec beaucoup d'imagination, de savoir-faire et d'investissement personnel, proposent des manifestations, des divertissements, des entraînements et des compétitions sportives. Vous contribuez véritablement à la vie sociale et à l'épanouissement de tous, et des jeunes en particulier.

Comme je l'ai déjà fait à la cérémonie des vœux, je réitère mes sincères remerciements à tous nos collaborateurs, aux enseignants, aux responsables de la MAM, aux bénévoles ainsi qu'à tous les conseillers municipaux et adjoints.

Vous êtes tous très précieux.

Merci à tous de votre concours bienveillant.

Jean-Luc VANDAELE

PV Conseil municipal du 2 octobre 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le **02 octobre**, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de DIGES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle de la mairie sous la Présidence de **M. Jean-Luc VANDAELE, Maire.**

Présents : Mme Sandrine LEPRÉ, M. Jean-Jacques GERMAIN, Mme Christiane MAUPRONT ;
Adjoints

M. Yves LE BOULBIN, Mme Martine VOIRIN, Mme Dominique BOUVIER, Mme Céline ZIEJZDZALKA, M. Michel NADIN, M. Sébastien GUILLOT, M. Julien ARNAUD, Mme Julie BARBIER

Absents excusés : M. Frédéric BLIN, M. Thomas DE BIE

Secrétaire de séance : M. Julien ARNAUD

Ordre du jour :

Monsieur le Maire demande que soit rajouté à l'ordre du jour une délibération concernant le dossier bien sans maître. Le conseil municipal donne son accord.

- 1 **Approbation du procès-verbal de la séance du 15 juillet 2025**
- 2 **Délégations exercées**
- 3 **PROJET ZONE VTT LUDIQUE/TRIAL (Annulation de la délibération du 05 06 2025 et reprise d'une nouvelle délibération)**
- 4 **Décision modificative n°1 Budget CCAS 2025 suite hausse cotisation URSSAF**
- 5 **Décision modificative n°1 budget communal 2025 pour équilibrer les opérations d'ordre budgétaire**
- 6 **Décision modificative n°2 budget communal 2025 concernant l'étude « diagnostic énergétique » qui a été suivie de travaux et qu'il faut intégrer à l'immobilisation « rénovation 7 logements »**
- 7 **Remboursement suite achat de ramettes de papier pour photocopieur.**
- 8 **Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade**
- 9 **Retrait de la communauté de commune de l'Auxerrois de la Fédération Eaux Puisaye Forterre et transfert de la compétence Eau potable sur le territoire d'Escamps**
- 10 **Signature d'une Convention immobilier d'entreprises entre la région et la commune de Diges concernant le projet tiers lieu**
- 11 **Publicité Digeois :**
- 12 **Point sur dossiers en cours :**
- 13 **Questions diverses**

2- DELEGATIONS EXERCEES :

Buts terrain de foot :

Le maire indique que suite à la visite de la fédération départementale, Les buts ne sont plus conformes sur le terrain de foot à 8. Et que la main courante sur le terrain à 11 est à repositionner

Des devis pour les buts ont été demandés à 2 entreprises :

Gamma sport pour un montant de 1 804.99 € HT

Auxerre sport pour un montant de 2 466.66 €

Le devis Gamma sport a été retenu et signé.

Achat d'une climatisation pour la MAM.

En raison des fortes chaleurs estivales, les responsables de la MAM nous ont demandé l'achat d'une climatisation. Des devis ont été sollicités auprès de 2 entreprises
ASEP à Toucy : 4 232.00 € HT
Sté PEROT à Charny : 8 284 € HT
Le devis de la sté ASEP a été retenu et signé. L'appareil a été installé en septembre.

Autres dépenses effectuées qui étaient prévues au budget primitif :

Reprofilage (goudron voirie) par la Sté Courtilat : 3 400 € HT
Enduit fait par Colas voirie : 18 049.60 € HT
Réfection cour de l'agence postale : 7 080.45 €
Réfection allées cimetière 37 776.91 € HT
Maitrise d'œuvre architecte Synapse
Étude technique thermique tiers lieu et restaurant : 9 333.78 €

3 DÉLIBÉRATION N°2025/29

Annule et remplace la délibération 2025/20 du 5 juin 2025

OBJET : PROJET ZONE VTT LUDIQUE / TRIAL

Le Président du club VTT de Diges a présenté au Conseil municipal un projet d'aménagement d'un parcours VTT ludique, destiné aussi bien aux débutants qu'aux pratiquants confirmés. Ce parcours modulable et sécurisé, comprendrait des zones techniques variées (passerelles, virages relevés, petits sauts) ainsi que des zones spécifiques de trial permettant de franchir des obstacles et d'évoluer sur des modules ludiques. L'objectif est de favoriser la pratique sportive de pleine nature, d'attirer à la fois un public familial et spécifique au club et de dynamiser la vie locale. Il serait situé dans la zone du City Stade et du terrain de tennis. Calendrier prévisionnel de réalisation : Janvier à Décembre 2026.
Le plan de financement prévisionnel se présente comme suit :

DEPENSES COUTS DE L'OPERATION	RECETTES
39 921 € 40 HT	AIDE REGIONALE (contrepartie LEADER) : 5 589.00
	LEADER 22 355.98 €
	AUTOFINANCEMENT : 11 976.42 €
TOTAL 39 921 40 € HT	TOTAL 39 921 40 €

Vote pour : 12 voix
Vote contre : 0 voix
Abstention : 0 voix
Dont vote par procuration : 0 voix

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, **sous réserve d'un accord de subvention** :

- **Accepte** le projet d'aménagement d'un espace VTT/TRIAL et le plan de financement tel que présenté ci-dessus :
- **Inscrit** le projet au Budget principal, section d'investissement ;
- **Autorise** le Maire à solliciter :
 - . L'aide de l'Europe dans le cadre du programme LEADER et à signer les documents en lien avec la demande de subvention ;
 - . L'aide de la région dans le cadre de la contrepartie régionale et à signer les documents en lien avec la demande de subvention ;
 - . Mandate le Maire pour solliciter les subventions AIDE REGIONALE (contrepartie leader)

et LEADER.

. Mandate le Maire à signer tout document contractuel concernant cette décision.

. S'engage à informer la Région de toute modification du projet et du plan de financement.

4 DÉLIBÉRATION N°2025/30

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET 2025 CCAS

Suite à une augmentation imprévue des cotisations URSSAF, il convient de procéder à la décision modificative suivant sur le budget CCAS :

Compte 60623 : - 9 euros

Compte 6451 : + 9 euros

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **approuve** la décision modificative n°1 concernant le budget 2025 CCAS
- **autorise** le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents.

Vote pour	:	12 voix
Vote contre	:	0 voix
Abstention	:	0 voix
Dont vote par procuration	:	0 voix

5 DÉLIBÉRATION N°2025/31

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET COMMUNAL 2025

La Préfecture demande au conseil municipal de prendre une décision modificative afin d'équilibrer les opérations d'ordre budgétaire des comptes DF 042 et RI 040 soit une différence de 27 301.48 €, comme suit :

RECETTES D'INVESTISSEMENT	DEPENSES D'INVESTISSEMENT
21828/040 : - 27 301.48 €	237/041 : + 14 000€
	21318/21 : - 41 301,48
Total : - 27 301.48 €	Total : - 27 301.48 €

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **approuve** la décision modificative n°1 concernant le budget communal 2025
- **autorise** le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents.

Vote pour	:	12 voix
Vote contre	:	0 voix
Abstention	:	0 voix
Dont vote par procuration	:	0 voix

6 DÉLIBÉRATION N°2025/32

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET COMMUNAL 2025

L'étude « Diagnostic énergétique » étant suivie de travaux, elle doit être intégrée à l'immobilisation correspondante « Rénovation 7 logements ». Il convient d'effectuer une DM comme suit :

RECETTES D'INVESTISSEMENT	DEPENSES D'INVESTISSEMENT
2031/041 + 28 988.00	21321/041 + 28 404.00 €
	21314/041 + 584 00€
Total : + 28 988.00 €	Total : + 28 988.00 €

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **approuve** la décision modificative n°1 concernant le budget communal 2025
- **autorise** le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents.

Vote pour : 12 voix
Vote contre : 0 voix
Abstention : 0 voix
Dont vote par procuration : 0 voix

7- DÉLIBÉRATION N°2025/33_

OBJET : REMBOURSEMENT ACHATS EFFECTUES LE 12 SEPTEMBRE 2025

Il a été procédé auprès de l'enseigne BUREAU VALLEE PAPETERIE à Perrigny 89000 l'achat de :

2 ramettes de papier blanc A3 pour l'édition du Digeois

2 piles Duracell 12 V pour changement télécommande du portail école maternelle

En l'absence de bon de commande émanant de la commune L'enseigne BUREAU VALLEE PAPETERIE à Perrigny ne délivre pas de marchandise.

Ne pouvant faire autrement que de régler la somme due par carte bancaire, Madame Sandrine LEPRÉ a effectué le règlement avec sa carte personnelle, pour un montant de 39.89 €.

Madame Sandrine LEPRÉ souhaitant s'abstenir, après avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 11 voix pour et une abstention :

Après avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Décide** de rembourser Madame Sandrine LEPRÉ du montant de l'achat qu'elle a effectué chez BUREAU VALLEE PAPETERIE pour le montant de 39.89 € ;
- **Mandate** le Maire pour effectuer les opérations nécessaires à l'application de cette décision.

Vote pour : 11 voix
Vote contre : 0 voix
Abstention : 1 voix
Dont vote par procuration : 0 voix

8- DÉLIBÉRATION N°2025/34_

OBJET : PORTANT DETERMINATION DES TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE

Vu Le code général de la fonction publique ;

Vu Le décret n°2006-1695 du 22 décembre 2006 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale ;

Vu Le décret n°2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;

Vu Le décret n°2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L. 522-27 du code

général de la Fonction Publique, il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Social Territorial, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés à un grade d'avancement, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade. Il peut varier entre 0 et 100%.

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 17/07/2025,

L'objet de la présente délibération ayant été évoqué lors du conseil municipal du 05 juin 2025, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de fixer les ratios d'avancement de grade pour la collectivité de Diges comme suit :

Le taux de promotion applicable, au sein de la collectivité, à l'ensemble des agents promouvables remplissant les conditions requises pour pouvoir bénéficier d'un avancement au grade supérieur est fixé à : 100%.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** : d'adopter le taux ainsi proposé ;
- **PRECISE** que le taux retenu exprimé sous la forme d'un pourcentage, reste en vigueur tant qu'une nouvelle décision de l'organe délibérant ne l'a pas modifié.

Vote pour	:	12 voix
Vote contre	:	0 voix
Abstention	:	0 voix
Dont vote par procuration	:	0 voix

9- DÉLIBÉRATION N°2025/35_

OBJET: Retrait de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois (CAA) de la Fédération Eaux Puisaye Forterre et transfert de la compétence Eau potable sur le territoire d'Escamps à la CAA au 1^{er} janvier 2027

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-18 et L 5211-19 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois en date du 17 avril 2025 sollicitant le retrait de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois (CAA) de la Fédération Eaux Puisaye Forterre (FEFP) afin de reprendre la gestion en matière de compétence « Eau potable » sur la commune d'Escamps au « 31 décembre 2026 » ;

Vu la délibération n°2025-62 de la Fédération Eaux Puisaye Forterre acceptant la demande de transfert de la compétence « Eau potable » de la FEFP sur le territoire d'Escamps, au profit de la CAA ; et acceptant le retrait, simultanément, de la CAA de la FEFP ;

Considérant que les collectivités adhérentes à la Fédération Eaux Puisaye Forterre ont un délai de 3 mois pour se prononcer sur le retrait de nouvelles collectivités ;

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Décide :

- D'accepter le retrait de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois de la Fédération Eaux Puisaye Forterre au 1^{er} janvier 2027 ;
- Autorise Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

- Vote pour	:	12 voix
- Vote contre	:	0 voix

- Abstention : 0 voix
- Dont vote par procuration : 0 voix

10 DÉLIBÉRATION N°2025/36_

OBJET : Autorisation donnée à M. le Maire de signer une convention en matière d'immobilier d'entreprise avec le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté dans le cadre de l'octroi d'une subvention TEA – Rénovation du café-restaurant de Diges

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et suivants relatifs aux compétences du conseil municipal ;

Vu le projet de rénovation du café-restaurant de Diges, équipement structurant pour la vie locale et le développement économique de la commune,

Vu le dispositif d'aide régionale TEA (territoires en action) mis en place par le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté pour soutenir les projets d'immobilier d'entreprise,

Considérant qu'il est nécessaire de conclure une convention entre la Commune de Diges et le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté afin de définir les engagements respectifs des parties dans le cadre de l'attribution d'une subvention pour ce projet,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'autorisation en matière d'immobilier d'entreprise avec le conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, relative à l'octroi d'une subvention TEA pour le projet de rénovation du café-restaurant de Diges.

DÉLIBÉRATION N°2025/37_

OBJET : Incorporation du bien sans maître parcelle ZI 41 d'une superficie de 1320 m²

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le code des impôts,

Vu le code général de la Propriété des personnes publiques, notamment ses articles L.1123-1 et L.1123-3,

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales, notamment son article 147,

Vu la loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt,

Vu la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale,

Vu l'article 713 du Code Civil,

Considérant que l'ensemble des démarches nécessaires pour rechercher les propriétaires réels ou présumés de la parcelle ZI 41 située à GOGOT, commune de DIGES se sont révélées infructueuses, notamment auprès de la conservation des hypothèques

Le conseil municipal à l'unanimité décide :

- D'incorporer la parcelle ZI 41 d'une superficie de 1320 m² sise à GOGOT, dans le domaine privé de la commune
- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures relatives et à signer tous actes relatifs à ce dossier.
- De préciser que cette incorporation sera constatée par arrêté municipal
-

Vote pour :	12 voix
Vote contre :	0 voix
Abstention :	0 voix
Dont vote par procuration :	0 voix

11 DÉLIBÉRATION N°2025/38_

OBJET : Publicité bulletin municipal le Digeois

Le conseil municipal donne son accord pour procéder à la modification du montant de la publicité dans le bulletin municipal le Digeois, comme suit :

A compter du 1^{er} janvier 2026 :

- 3 parutions par an : 60 €
- Parution supplémentaire : 20 €

D'autre part, Le format de la publicité est limité à 7cm x 19 cm

DÉLIBÉRATION N°2025/39_

OBJET : Travaux de voirie 2025,

Le conseil municipal donne son accord pour le règlement de la facture COLAS d'un montant de 59 000 € HT (70 800 € TTC) correspondant à des travaux de voirie

- Depuis la RD 159 du panneau CHASSEIGNE jusqu'à RIOT
- La réfection de la cour de l'agence postale
- La réfection des allées du cimetière.

Autorise le maire à régler la facture correspondante.

12- POINTS SUR LES TRAVAUX EN COURS

Tiers lieu : Le DCE (document de consultation des entreprises) a été mis sur la plateforme ARNIA le 26 09 2025. Dépôt des dossiers entreprises avant le 27/10/2025. En novembre transmission des devis à la région pour dossier FEDER et à la Préfecture pour DETR. Date prévisionnelle début du chantier : Février 2026.

Eglise : Dossier subvention DRAC accepté. Une première réunion de chantier a eu lieu avec M. Leriche (Architecte), M. De Bie (conseiller) et les 3 entreprises retenues : Ets MORESK (maçonnerie) PRO PHIL BOIS (charpente) CADET (couverture). La réquisition de 3 places de parking devant l'église est nécessaire pour installation bungalow de chantier (toilettes etc...) et entreposage des tuiles. Les travaux démarreront après la fête de la châtaigne.

Terrain de foot : le grand terrain : Les travaux réalisés cette année ne suffiront sans doute pas. Il faudra préparer la terre entre avril et juin, la laisser murir puis semer entre août et septembre 2026. Il ne sera pas possible de l'utiliser l'hiver qui suivra. Envisager la pose d'un grillage au niveau de La main courante et du reste du terrain pour stopper les lapins qui font des trous dans la pelouse.

Terrain de pétanque : la plateforme a été réalisée, les bastings doivent encore être installés. Il est possible de l'utiliser actuellement.

Service déchet : le rapport 2024 a été transmis au conseillers, pas de remarque particulière.

Cabane de cantonnier : le conseil départemental voulait connaître la position de la commune de Diges par rapport à la suppression ou non de la cabane de cantonnier située RD 159 en limite du Vernoy. A la très grande majorité (2 abstentions et 10 pour la suppression)

les élus ne souhaitent pas le maintien de cette cabane pour des raisons de sécurité et malgré son intérêt patrimonial reconnu

Coupe de bois : Il n'y en aura pas cette année 2025

13 QUESTIONS DIVERSES

Cantine scolaire : Pour l'année scolaire 2024 2025, + 800 repas. Charge pour la commune 54 205 € soit + 1 800 € par rapport à l'année dernière.

La cantine et la garderie représentent une charge de 58 475 € sans l'eau, l'électricité, Quotient familial pour bénéficier de la cantine à 1 € . : Très peu de réponses de la part des parents qui ont pourtant tous reçus un courrier de la mairie les invitant à répondre. Aucune régularisation ne sera faite sur septembre.

Salle des fêtes Maire Noël : Mauvaises odeurs. Il est préconisé de retirer les syphons lors du ménage dans la salle, faire couler de l'eau et les remettre ensuite.

Cimetière : il sera demandé au prestataire Elabor de venir présenter devant le conseil municipal les travaux entrepris.

Les sujets étant épuisés, la séance est levée à 22 heures 20.

PV Conseil municipal du 11 décembre 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le **11 décembre**, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de DIGES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle de la mairie sous la Présidence de **M. Jean-Luc VANDAELE, Maire.**

Présents : Mme Sandrine LEPRÉ, M. Jean-Jacques GERMAIN, Mme Christiane MAUPRONT ; M. Frédéric BLIN

M. Yves LE BOULBIN, Mme Martine VOIRIN, Mme Dominique BOUVIER, Mme Céline ZIEJZDZALKA, M. Michel NADIN ; M. Sébastien GUILLOT, M. Julien ARNAUD, M. Thomas DE BIE ;

Absente excusée : Mme Julie BARBIER

Secrétaire de séance : Mme Dominique BOUVIER

Ordre du jour :

Monsieur le Maire demande que soit rajoutée à l'ordre du jour une délibération concernant le dossier devis pour les buts du terrain de foot. Le conseil municipal donne son accord.

14 Approbation du procès-verbal de la séance du 02 octobre 2025

15 Délégations exercées

16 Délibération concernant le recrutement de trois vacataires pour le recensement de la population prévu du 15 janvier au 14 février 2026.

17 Délibération pour résilier la convention signée avec la MNT en décembre 2024 concernant la complémentaire santé

18 Délibération organisation des horaires des écoles à partir de la rentrée 2026.

19 Devis ELABOR concernant le cimetière

20 SPANC, campagne de surveillance et entretien assainissement non collectif prévue en 2026.

21 Entretien et rénovation du terrain de foot : Proposition du club.

22 Restauration de la toiture de l'église : Point sur les travaux

23 Rénovation construction restaurant tiers lieu multiservice hébergement : Point sur les subventions et le marché public

24 Questions diverses

1 APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 OCTOBRE 20225

Approbation à l'unanimité

2- DELEGATIONS EXERCEES :

- Paiement de la facture ABLE 13 132 € TTC correspondant au changement des alarmes sur les bâtiments de la commune

- Paiement de la nouvelle épaveuse à la société DAFP 43 200 € TTC (l'ancienne a été reprise pour un montant de 7 200 €)

-

3 DÉLIBÉRATION N°2025/40

OBJET : RECRUTEMENT DE TROIS VACATAIRES POUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION PREVU DU 15 JANVIER 2026 AU 14 FEVRIER 2026,

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil municipal que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que pour pouvoir recruter des vacataires, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé,

- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,

- rémunération attachée à l'acte.

Concernant le recensement 2026 de la population et compte tenu du nombre de logements estimé (environ 604), il sera nécessaire en 2026 (comme en 2020) de procéder à un découpage en 3 districts.

Par conséquent, les membres de l'assemblée délibérante décident de recruter 3 vacataires pour effectuer le Recensement de la population 2026 pour la période du 06 janvier 2026 au 14 février 2026

Pour le recensement 2026 de la population, L'Etat attribue à la commune une dotation forfaitaire de 2 017 €. Le conseil municipal décide d'attribuer aux 3 agents recenseurs une rémunération calculée en fonction du nombre de questionnaires de logements recensé, soit 5 € brut par logement.

Le conseil municipal charge M. le maire de recruter 3 vacataires pour effectuer le recensement 2026 de la population du 6 janvier au 14 février 2026 et l'autorise à signer les documents et actes afférents à cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois, et an que dessus ;

Vote pour : 13 voix

Vote contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Dont vote par procuration : 0 voix

4 DÉLIBÉRATION N°2025/41_

OBJET : RESILIATION DU CONTRAT PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE AVEC LA MNT,

Considérant la délibération 2024/43 concernant la protection sociale complémentaire et santé

et la signature d'une convention de participation pour la couverture santé des agents avec le CDG 89 et la MNT.

Considérant qu'aucun agent de la commune de Diges n'a souhaité y adhérer.

Considérant le résultat de l'enquête faite en novembre 2025 auprès des agents de la collectivité qui ne souhaitent toujours pas adhérer au contrat santé de la MNT

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité décide :

De résilier l'adhésion auprès du groupe santé MNT.

Vote pour	:	13 voix
Vote contre	:	0 voix
Abstention	:	0 voix
Dont vote par procuration	:	0 voix

5 DÉLIBÉRATION N°2025/42

HORAIRES ECOLE DE DIGES RENTREE 2026

L'organisation du temps scolaire à quatre jours avait été arrêtée pour 3 années, soit pour les rentrées de 2023, 2024 et 2025.

Cette décision peut être renouvelée pour trois ans.

Le conseil municipal donne son accord pour la reconduction de la semaine de 4 jours pour une période de 3 ans à compter de la rentrée de septembre 2026.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Vote pour	:	13 voix
Vote contre	:	0 voix
Abstention	:	0 voix
Dont vote par procuration	:	0 voix

6 DÉLIBÉRATION N°2025/43_

DEVIS GROUPE ELABOR CONCERNANT LA PROCEDURE DE REPRISE DES CONCESSIONS DU CIMETIERE DE DIGES,

Présentation de l'opération en 4 phases :

- . Sélection des sépultures concernées
- . Etablissement du procès-verbal de constatation
- . Procédure d'observation conformément au délai imposé par la réglementation
- . Procès-verbal de comparaison dans les mêmes formes que le procès-verbal initial comprenant le déplacement d'un expert.

Le montant du devis s'élève à 17 780.00 € (21 336.00 € TTC)

Après délibération, et à l'unanimité le conseil municipal autorise Monsieur le maire à signer le devis établi par le GROUPE ELABOR dont le montant s'élève à 17 780.00 € (21 336.00 € TTC).

Vote pour	:	13 voix
Vote contre	:	0 voix
Abstention	:	0 voix
Dont vote par procuration	:	0 voix

6.1 DÉLIBÉRATION N°2025/44_

TARIFS CIMETIERE A COMPTER DU 15 DECEMBRE 2025

(ANNULE LA DELIBERATION 2011/38 du 16 novembre 2011)

Le conseil municipal à l'unanimité décide d'appliquer les tarifs suivants à compter du 15 décembre 2025 :

Concession 2 mètres X 1 mètre :

Trentenaire : 210 €

Cinquantenaire : 350 €

Cave-urne 0.60 X 0.60 m :

Trentenaire : 186 €

Cinquantenaire : 310 €

Colombarium :

Trentenaire : 510 €

Cinquantenaire : 850 €

Vote pour	:	13 voix
Vote contre	:	0 voix
Abstention	:	0 voix
Dont vote par procuration	:	0 voix

Le conseil municipal décide, avec 8 voix pour, 4 abstentions et une voix contre de supprimer les concessions perpétuelles à compter du 15 décembre 2025.

Vote pour	:	8 voix
Vote contre	:	1 voix
Abstention	:	4 voix
Dont vote par procuration	:	0 voix

7 SPANC

LANCEMENT DE LA CAMPAGNE DE SURVEILLANCE ET ENTRETIEN DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DEBUT 2026

Le contrôle de l'assainissement non collectif est rendu obligatoire par l'article L.2224-8 du CGCT. Cette mission consiste en une vérification du fonctionnement et de l'entretien de l'installation afin d'éliminer les dangers pour la santé et les risques avérés de pollution de l'environnement. La Régie ANC Puisaye Forterre assurera la réalisation de ces contrôles selon la périodicité maximales autorisée, soit 10 ans. 348 ANC (assainissements non collectifs) devront être contrôlés. Les propriétaires concernés recevront un courrier d'information cosigné de la commune et de la Fédération Eaux Puisaye Forterre en début d'année.

8 ENTRETIEN ET RENOVATION DU TERRAIN DE FOOT :

Proposition du club de Foot

Monsieur Julien ARNAUD prend la parole pour faire part des propositions du club de Foot :

- Devis de l'entreprise FP PAYSAGE d'un montant de 51 445.00 € HT comprenant la rénovation complète du terrain.
- Devis de l'entreprise EXPERT JARDIN pour un robot de tonte 8 004.50 € HT
- Le CFA de la Brosse, situé à Venoy a pour projet l'ouverture à la rentrée de septembre 2026 d'un contrat de spécialisation « sol sportif engazonné » accessible après l'obtention d'un bac pro aménagement paysager. Cette spécialisation vise à former des spécialistes de l'entretien la rénovation et la gestion de terrains sportifs en gazon naturel. Le CFA recherche des terrains permettant aux étudiants de réaliser des mises en situation professionnelles réelles. Un partenariat existe déjà avec le club de l'AJA et le golf de Roncemay. Le CFA se chargerait de la fourniture de la main d'œuvre, la commune devrait fournir les matériaux (engrais, semences etc...) et du matériel (herse, rotovateur etc...) Un planning des interventions serait établi.

Le conseil municipal décidera de fixer courant janvier, février 2026 une date pour reboucher les trous sur le grand terrain.

9 RESTAURATION DE LA TOITURE DE L'EGLISE :

Point sur les travaux :

La DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) a versé un acompte de subvention de 42 300 € (sur les 141 000 € accordés)

L'installation de l'échafaudage est terminée. La découverture de la travée Est sera faite avant Noël.

Participation de Mme PLAIDY de la DRAC à la réunion de chantier du 4 décembre avec Messieurs. LERICHE et DE BIE ainsi que les 3 entreprises.

10 DÉLIBÉRATION N°2025/45

PROJET CAFE/RESTAURANT/TIERS-LIEU : NOUVELLE ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT – ANNULE LA DELIBERATION 2025/22 du 5 JUIN 2025

Suite à la réunion du 24 septembre 2025 concernant la présentation de l'estimation PRO DCE du Maître d'œuvre (M. Yulzari RADIO ARCHITECTES), en présence de l'AMO, M. Grammaire, (STE MASSONET), et le conseil municipal, il est nécessaire d'actualiser le plan de financement en conseil municipal, comme suit : l

-Nouveau Montant prévisionnel de l'opération : 2 718 018 € (au lieu de 2 575 596 €), soit une augmentation de 142 342 € (+ 8.2 %)

- Recettes prévisionnelles : Loyers annuels : 24 000 €

- Subventions :

Co-financements sollicités	Région - TEA	247 459 €	
	Département - Contrat Territoire Ambition	50 000 €	
	DETR	515 135 €	
	Fonds Verts	515 135 €	
	FEDER	546 059 €	
Commune – Fonds propres + emprunts		794 150 €	29,2%

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 12 voix pour et une abstention :

- **approuve** le plan de financement prévisionnel ;
- **charge** le Maire de solliciter les subventions ;
- **mandate** le Maire pour signer tout document nécessaire, relatif à cette délibération.

- Vote pour : 12 voix
- Vote contre : 0 voix
- Abstention : 1 voix
- Dont vote par procuration : 0 voix

Point sur l'état d'avancement du dossier :

Les financement Région TEA, département et fonds verts sont passés en commission et accordés.

Les investissements sont recevables pour prétendre aux financements par de la DETR et du FEDER. Ils seront proposés aux commissions respectives (départementales et régionales) courant du 1^{er} semestre 2026 dans le cadre de la première programmation.

Le maître d'œuvre et l'assistant au maître d'ouvrage procèdent actuellement à l'analyse

des offres faites par les 37 entreprises qui ont répondu au marché public (15 lots).

11 QUESTIONS DIVERSES

DÉLIBÉRATION N°2025/46_

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA BIBLIOTHEQUE DE TOUCY POUR L'AGREMENTATION DES TEMPS DE GARDERIE PAR LA MISE A DISPOSITION DE JEUX DE SOCIETE

La bibliothèque de Toucy propose d'établir une convention avec la commune de Diges afin de mettre à disposition des jeux de société destinés à agrémenter les temps de garderie périscolaire. Cette initiative vise à favoriser l'éveil la sociabilité et la stimulation ludique des enfants accueillis, en complément des activités déjà proposées par la garderie.

Le tarif annuel est fixé à 50 €. La validité de la convention est fixée à un an.

Après délibération le conseil municipal à l'unanimité autorise le maire à signer la convention.

Vote pour	:	13 voix
Vote contre	:	0 voix
Abstention	:	0 voix
Dont vote par procuration	:	0 voix

Les vœux de la municipalité auront lieu le samedi 10 janvier 2026 à 17 heures à la mairie, salle du conseil municipal.

Le vote du budget 2026 aura lieu après les élections municipales

M. Thomas DE BIE rappelle que le portillon du bas à l'école ne fonctionne pas.

Les sujets sont épuisés, la séance est levée à 23 heures 15

Informations mairie

• Déclarations préalables de travaux, Permis de construire et Permis d'aménager :

Déclarations Préalables :

Le 8 juillet 2025 par **PHOTO ECOLOGIE** représentant **M. Roland LAVEAU** de La Forêt – Installation de panneaux solaires en toiture – Accordée.

Le 10 septembre 2025 par **SOLUTION CLIMAT** représentant **M. Swein KOENIG** des Mourrons – Installation de 16 panneaux solaires en toiture – Accordée.

Le 17 septembre 2025 par **M. Philippe CAUBET** de Chasseigne - Installation de 6 panneaux solaires en surimposition toiture du hangar - Accordée

Le 19 septembre 2025 par **M. Baptiste MALHERBE** du Moulin Ragon – Construction d'une piscine de 10m x 4m avec liner coloris gris - Refusée.

Le 18 novembre 2025 par **Mme Reine TERRIER** des Cognats – changement de portes et fenêtres - Accordée

Le 3 décembre 2025 par **M. Henry SAELEN** de Champclos – clôture d'une terrasse bois ouverte – Accordée

Le 13 décembre 2025 par **Mme Corinne WILLOCQ** des Mourrons – création d'ouverture avec porte fenêtre coulissante – Accordée

Le 18 décembre 2025 par **M. Michel NADIN** du Bourg - Création d'une terrasse de 20m² accolée à la maison et ouverture d'une porte fenêtre – Accordée

Le 10 février 2026 par **VERTUHOMME** représentant **Mme Dominique BRETAGNE** des Calins - Installation de 12 panneaux solaires en toiture – Accordée.

Permis de Construire :

Le 2 février 2026 par **la Commune de Diges** – Réhabilitation du café restaurant – en cours d'étude
Le 12 février 2026 par **ENEDIS** aux Carreaux - Rénovation des installations électriques dans le poste ENEDIS existant – en cours d'étude

Permis d'Aménager :

Le 23 février 2026 par **la Commune de Diges** – Aménagement d'un espace VTT ludique – en cours d'étude



Dans le cadre d'une demande d'installation de panneaux photovoltaïques Merci d'informer au préalable le secrétariat de la mairie, en précisant le nom de l'entreprise choisie.

- **Elections municipales**



Pour pouvoir voter, vous devez vous munir de votre carte d'électeur et obligatoirement d'une pièce d'identité. Pensez-y !

- Arrêt du cuivre : les conséquences

L'ADSL s'arrête bientôt, La fibre est déjà à Diges

L'opérateur historique national a annoncé « retirer », à partir de 2026, toute l'infrastructure du « réseau cuivre » : support de la téléphonie traditionnelle (puis de l'ADSL) depuis cinquante ans. Cet arrêt fait partie du programme « fermeture du réseau cuivre » supervisé par l'autorité des télécoms (ARCEP), qui a pour objectif d'offrir une meilleure qualité de connexion internet grâce à la fibre optique.

L'arrêt de la commercialisation est aujourd'hui engagé sur tout le territoire d'ici à 2025.

Pour souscrire :

Prenez simplement contact avec votre opérateur*, et demandez-lui de passer à la fibre (numéro de téléphone sur votre facture Adsl).

Il s'occupera de toutes les formalités et conviendra d'un rendez-vous de raccordement à votre domicile.



Pour changer d'opérateur :

1. Testez votre éligibilité sur www.yconik-fibre.fr ;
2. Sélectionnez l'opérateur de votre choix**. Retrouvez également la liste des opérateurs sur www.yconik-fibre.fr ;
3. Convenez d'un rendez-vous pour procéder au raccordement fibre de votre domicile.

Ou pour toutes autres demandes : Rendez-vous sur www.yconik-fibre.fr.

N'attendez plus ! Vous en ferez bien plus avec la fibre !

*Vous souhaitez conserver votre opérateur, appelez :	**Vous souhaitez changer d'opérateur, appelez :
• Bouygues Télécom au 1064 ; • Free au 3244 ; • Orange au 39 00 • SFR au 10 23 ;	• Bouygues Telecom au 3106 ; • Coriolis Télécom au 09 70 14 36 36 ; • Free au 1044 ; • K-Net au 09 72 35 03 50 ; • Milky-Wan sur https://milkywan.fr/contact/ ; • Orange au 3900 ; • Ozone au 09 73 01 10 00 ; • Scani au 03 73 59 00 09 ; • SFR au 1099 ; • We Access Group au 09 70 26 17 17.

**Réunion publique avec les opérateurs prévue le
Mercredi 15 avril de 14h à 19h
à la salle Marie-Noël de Diges.**

Sans cuivre, plus de téléphone. Passez à la fibre avant qu'il ne soit trop tard !

- **Covoiturage :**

En Puisaye-Forterre, covoiturez au quotidien avec l'application KAROS !



Afin de réduire les coûts de transport et de favoriser des déplacements éco-responsables, la Communauté de communes de Puisaye-Forterre propose à ses habitants une solution de covoiturage incitative via l'application KAROS.

La Communauté de communes subventionne les trajets réalisés avec l'application Karos afin de proposer des tarifs accessibles à tous. Elle participe à hauteur de 1,50 € par voyage et par passager. Cette incitation financière concerne l'ensemble des trajets ayant pour origine ou destination la Puisaye-Forterre.

Je suis passager : un trajet de 20 km ne me coûte que 0,50 € (au-delà je paie 0,10 € par km supplémentaire).

Je suis conducteur : je perçois un minimum par passager transporté de 2 € pour les 20 premiers km + 0,10 € par km supplémentaire.

Par exemple pour aller de Parly à Auxerre (20 km) je ne paye que 0,50 €. Ce trajet me coûterait 2 € sans la participation de la Communauté de communes.

L'ensemble des paiements s'effectuent directement via l'application par virement bancaire.

Karos vous met en relation avec de nombreux covoitureurs potentiels pour partager tous vos trajets de courtes et moyennes distances.

Avec Karos déplacez-vous plus facilement et faites des économies tout en réduisant votre empreinte écologique.

N'attendez plus et téléchargez l'application gratuitement sur Android ou iOS 👉



PUISAYE FORTERRE
Communauté de communes
Terre de nature et de développement



A l'École

Le début de l'année scolaire 2025/2026 a été marqué, en septembre par le nettoyage rituel de la nature autour de l'école et dans le bourg. Les élèves ont malheureusement collecté 4 kg de déchets.

Puis, durant la fête des sciences, les classes de GS/CP et CM1/CM2, sont allés au Village des Sciences organisé à l'INSPE à Auxerre où ils ont pu participer à différents ateliers scientifiques. Ils ont profité de cette journée pour se rendre au musée artistique MICROFOLIE.



Cet automne, les CE1/CE2/CM1/CM2 ont continué à se perfectionner en rugby avec un intervenant du club de rugby de Toucy en vue d'un tournoi inter écoles organisé le 19 mai prochain à Toucy.



Dans le cadre de la mémoire de l'Histoire, les CE1/CE2 et CM1/CM2 volontaires ont participé à la commémoration du 11 novembre.

Pour fêter Noël, la mairie a offert un spectacle de cirque créé par la Compagnie sans Nom ainsi qu'un repas de Noël à tous les enfants de l'école.



Comme tous les ans, janvier est le mois au cours duquel les PS/MS et GS/CP se rendent au théâtre d'Auxerre pour y voir un spectacle jeune public.

Cette année, ce sont les PS/MS et GS/CP qui ont la chance de travailler avec une artiste, Céline Letournel, dans le cadre d'un projet CLEA financé par la communauté de communes. Ce projet autour de la photographie donnera lieu à une exposition dans la salle de la mairie le 12 mai prochain. N'hésitez pas à y admirer leurs œuvres !



Un nouveau projet a pris forme dans les classes de CE1/CE2/CM1/CM2 pour exploiter les compétences de vocabulaire, grammaire et calcul mental. Il s'agit d'un atelier scrabble organisé par le président du club de scrabble d'Aillant sur Tholon. Il intervient jusqu'en avril, environ 2 fois par mois.



Tous ces événements sont toujours des occasions pour nos élèves de s'épanouir, de s'ouvrir à la culture pour devenir de bons citoyens.

Les Associations Digeoises



Association des Jeunes de Diges (AJD)

Une saison festive et pleine d'énergie avec l'AJD !

À l'AJD, l'automne et l'hiver n'ont pas été synonymes d'hibernation... bien au contraire ! Depuis septembre, notre association a eu le plaisir de vous proposer chaque mois un rendez-vous avec une belle énergie et toujours le même objectif : rassembler les habitants autour de moments chaleureux, originaux et accessibles à tous.

1^{er} novembre : Halloween, frissons garantis dans tout le village

Le 1^{er} novembre, au matin, les plus jeunes ont pu partager avec nous un moment convivial dans la salle des fêtes pour se faire maquiller, parcourir un sentier des frissons, reconstituer un squelette... L'après-midi, le village s'est transformé en véritable décor de film... Pas moins de 10 scènes immersives ont été installées dans différents lieux, chacune avec son ambiance et son univers.

Les participants ont ainsi traversé un monde peuplé de fantômes, découvert une inquiétante scène de crime dans une caravane, frissonné devant des squelettes surgissant de l'ombre pour des épreuves répugnantes, retenu leur souffle dans une salle plongée dans le noir complet, contourné un cimetière brumeux ou encore croisé un boucher... particulièrement convaincant !

Tout au long du parcours, petits et grands ont dû résoudre une grande série d'énigmes. Observation, réflexion, esprit d'équipe... tout était nécessaire pour découvrir le mot mystère. À la clé ? Une "affreuse" surprise pour les récompenser de leur courage. Cette édition restera sans aucun doute dans les mémoires.



30 novembre : une bourse aux bonnes affaires

Le 30 novembre, nous avons organisé notre nouvelle bourse aux jouets et aux vêtements. Une quinzaine d'exposants ont répondu présents et proposé une grande variété d'articles : jeux, livres, vêtements pour enfants et adultes... De quoi faire plaisir tout en donnant une seconde vie aux objets. L'ambiance conviviale et les échanges entre exposants et visiteurs ont une nouvelle fois confirmé l'intérêt de ce rendez-vous, qui s'inscrit pleinement dans une démarche solidaire et responsable.

13 décembre : un marché de Noël festif et animé



Mi-décembre, place à la magie de Noël !

Notre marché a réuni une trentaine d'exposants, installés à la fois en intérieur et en extérieur, offrant un large choix de créations artisanales, décorations, idées cadeaux et gourmandises.

Les familles ont particulièrement apprécié les nombreuses activités proposées aux enfants, qu'elles soient manuelles ou sportives. La grande nouveauté de cette édition : le Luti'Golf, un mini-parcours ludique qui a rencontré un franc succès auprès des plus jeunes... et même des plus grands !

Entre lumières scintillantes, odeurs sucrées et sourires partagés, cette journée a parfaitement lancé les festivités de fin d'année et a été marquée par la venue du père Noël en fin d'édition pour émerveiller petits et grands. Cet instant magique de voir tout le monde heureux nous a beaucoup émues.

17 janvier : Une nouvelle aventure : la soirée jeux

Cette année, l'AJD a également innové avec sa toute première soirée jeux. Le principe était simple : partager un moment convivial autour d'une multitude de jeux à découvrir ou redécouvrir.

Stratégie, rapidité, coopération... chacun a pu trouver son bonheur autour des tables tout en variant leurs adversaires. Les discussions animées et les éclats de rire intergénérationnels ont rythmé la soirée, qui s'est prolongée jusqu'à 1h du matin !

Côté gourmandises, nos spécialités maison — croque-raclette et gaufres — ont une nouvelle fois fait l'unanimité. Une première édition très encourageante qui en appelle certainement d'autres.

7 février : un loto toujours aussi attendu

Notre loto du 7 février a, une fois encore, affiché complet. La salle était comble et l'ambiance au rendez-vous. Concentration pendant les tirages, suspense à chaque numéro annoncé, puis explosion de joie pour les gagnants des nombreux et jolis lots mis en jeu. Ce rendez-vous reste un incontournable de la vie associative locale, et nous remercions chaleureusement tous les participants pour leur fidélité.



Les événements à venir

Samedi 28 février : Carnaval

À l'heure où nous écrivons cet article, nous calons les derniers détails de notre carnaval placé sous le signe de la lumière et de l'énergie avec notre Fluo Party !

Au programme :

- une séance de Zumba dynamique pour se mettre en mouvement,
- un DJ pour faire vibrer la piste lors de notre boum,
- maquillage et tatouages
- et un concours de déguisements avec cadeau à la clé.

Préparez vos tenues les plus colorées... ça va briller !

28 mars : Une chasse aux œufs pleine de mystère

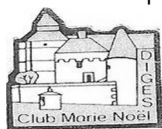
Nous préparons également notre traditionnelle chasse aux œufs, qui aura lieu le 28 mars au départ de La Verrerie Basse.

Cette année, un nouveau parcours attend les participants. Nous vous emmènerons dans une histoire un peu folle, où l'on pourrait croiser :

- une reine au caractère bien affirmé,
- un lapin toujours pressé,
- un passage inattendu vers un monde surprenant,
- et peut-être un amateur de thé aux idées... originales.

Un univers étrange et merveilleux qui promet surprises et émerveillement pour toute la famille.

L'AJD continue plus que jamais à vous proposer des événements grâce à l'engagement de ses bénévoles et au soutien des habitants. Merci à tous ceux qui participent, encouragent et partagent ces moments avec nous. Au plaisir de vous croiser à nouveau ou de vous faire découvrir nos événements prochainement !



Club Marie Noël

PROCÈS VERBAL de l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE du CLUB MARIE NOËL du 5 Février 2026

Sur 59 membres adhérents à jour de leurs cotisations, 42 sont présents et 12 sont excusés et ont donné pouvoir, le quorum est atteint.

La séance est ouverte à 14h30

Patricia SERRIS assure la présidence et Christiane MAUPRONT est secrétaire de séance.

Deux membres du Conseil sont absents et excusés, Jocelyne BOURGEOIS et Jeanne Marie TASSIGNON.

Présentation de Madame Dominique MEURINE, Présidente de la Fédération Générations Mouvement 89. Notre association est affiliée à cette Fédération à laquelle nous avons reversé une cotisation annuelle de 8 € par adhérent (timbre et assurance Groupama).

RAPPORT MORAL ANNÉE 2025

FONCTIONNEMENT de notre CLUB

En 2025, 45 personnes ont renouvelé leur adhésion et nous avons accueilli 14 nouveaux adhérents. Le montant annuel de l'adhésion a été fixé à 20 €.

Pour rappel : les adhésions sont ouvertes à toute personne (retraitée ou non) quel que soit l'âge et le domicile.

RÉUNIONS du CLUB

Elles ont eu lieu, mensuellement, à partir de 14 heures, salle Marie Noël, les 1ers et 3èmes jeudis, avec une participation entre 53 et 21 adhérents, le second club étant souvent moins fréquenté. C'est un grand moment de partage, le moyen de prendre des nouvelles de tous, d'informer les adhérents de la vie du club, de jouer aux jeux de société et partager un goûter.

REPAS du CLUB

Ils ont été au nombre de 3, à savoir :

50 participants pour notre choucroute le jeudi 20 février, 48 participants à notre repas de Printemps le dimanche 11 mai confié au traiteur «LA FARANDOLE GOURMANDE » avec une animation musicale confiée à Francis, 54 participants à notre repas d'automne le dimanche 16 novembre confié au traiteur « Phillipe GIRARD » de BASSOU 89.

SORTIES du CLUB

24 participants à notre sortie du jeudi 3 juillet, croisière déjeuner sur le Canal du Nivernais avec visite de la ville de CLAMECY et de son musée d'Art et d'Histoire consacré à l'activité du flottage du bois.

Certains adhérents ont participé à 2 autres sorties organisées par le club de LINDRY, au cabaret le Diamant Bleu et la fédération avec la visite de Notre Dame et sortie en bateau mouche.

FÊTE de la CHÂTAIGNE

Elle s'est déroulée le samedi 18 octobre, le temps était une nouvelle fois clément.
Nous avons tout vendu : gâteaux, croques monsieur et gaufres préparés par nos adhérents, ainsi que nos 300 enveloppes de loterie. Un grand succès !

LOTOS du CLUB

Organisés les dimanches 30 mars et 7 décembre avec succès. Le premier : 138 participants, 506 cartons vendus et une distribution de lots d'une valeur d'environ 1 468 €. Le second : 142 participants, 679 cartons vendus et une distribution de lots d'une valeur d'environ 1 200 €

AUTRES ACTIONS

Au niveau de notre commune :

- Nous sommes 3 adhérents à participer aux permanences de notre bibliothèque communale avec également un accès pour le club le jeudi.
- Une très forte participation aux décorations de Noël de notre village, réalisation des paquets cadeaux et rénovation durable des décors extérieurs.
-

INVESTISSEMENT

Nous avons acheté 1 four, des panneaux pour nos affichages et des curvers pour le rangement.

REMERCIEMENTS

Un grand merci à tous :

- Nos pâtissières qui cuisinent pour le Club sans compter,
- Nos bénévoles pour l'installation, la préparation, la tenue des stands, toujours avec le sourire et la bonne humeur,
- Nos membres du Conseil d'Administration, toujours disponibles et aux idées innovantes.

Un grand merci à la Municipalité pour la mise à disposition gratuite de la salle Marie Noël où se déroulent toutes nos manifestations, aux employés municipaux toujours à notre écoute, à l'Association des Jeunes de DIGES pour l'entraide et prêt de matériel, au Comité des Fêtes pour son attribution d'emplacement pour la fête de la châtaigne et la prise en charge du raccordement électrique.

Le rapport moral année 2025 est approuvé à l'unanimité

RAPPORT FINANCIER ANNÉE 2025

Total recettes : 14 033,42 € Total dépenses : 11 747,30 € Résultat positif : 2 286,12 €

Le rapport financier année 2025 est approuvé à l'unanimité

CONSEIL d'ADMINISTRATION :

Le Conseil d'Administration début 2025 était composé de 7 membres. Il se réunit régulièrement pour faire un point, valider les compte - rendus, préparer ensemble les activités, prévoir les achats, etc. Nous avons 2 membres sortants cette année, rééligibles : Gisèle GERMAIN et Christiane MAUPRONT.

L'élection de ces 2 membres pour un mandat de 3 ans est approuvée à l'unanimité

ANNÉE 2026

Notre cotisation annuelle reste fixée à 20 € dont 8 € reversés à la Fédération.

En plus des jeudis après-midi « club » à l'occasion desquels nous fêterons les anniversaires de nos adhérents tous les 2 mois échus, nous prévoyons :

Jeudi 19 Février	Paella	Jeudi 2 juillet	Buffet Campagnard
Dimanche 1 ^{er} Mars	Loto	Samedi 17 Octobre	Fête de le Châtaigne
Jeudi 2 Avril	Sortie Ruche Gourmande	Dimanche 22 Novembre	Repas d'Automne
Dimanche 7 Juin	Repas de Printemps	Dimanche 13 Décembre	Loto

Prises de

Madame
les



parole : Monsieur Jean Luc VANDAELE qui félicite le club pour la transparence des comptes, l'organisation des manifestations et MEURINE, qui après avoir retracé l'historique du mouvement donne possibilités offertes aux clubs.

La séance est levée à 15h30.

FOOTBALL CLUB DIGES-POURRAIN : Un club en plein essor

Le **FC Diges – Pourrain** poursuit son développement et confirme son dynamisme en ce début d'année 2026. Le club enregistre une **hausse significative du nombre de licenciés avec le record de 130 licenciés**, preuve de l'attractivité croissante du projet sportif et éducatif mené par les dirigeants et éducateurs bénévoles.

Catégorie	Effectif	Catégorie	Effectif
U6 – U7	6	U16 – U17	7
U8 – U9	11	Seniors UFOLEP	19
U10 – U11	14	Vétérans	15
U12 – U13	15	Foot en marchant	14
U14 – U15	19	Dirigeants	10

Des effectifs en progression et des nouveautés

Cette saison marque une étape importante avec :

- La **création d'une deuxième équipe U15**, permettant d'accueillir tous les jeunes dans de meilleures conditions et de favoriser leur progression.
- Le lancement d'une toute nouvelle section de **football en marchant**, ouverte aux adultes souhaitant pratiquer une activité physique adaptée, conviviale et accessible à tous.

Des résultats sportifs encourageants dans toutes les catégories

Sur le plan sportif, le FC Diges – Pourrain confirme sa progression collective avec des résultats et surtout un état d'esprit très positifs à tous les niveaux.

- Les **U7 et U9** participent régulièrement aux plateaux en Puisaye. Les jeunes progressent de semaine en semaine, avec beaucoup de joie, d'envie et un vrai plaisir de jouer ensemble.
- Les **U11** évoluent sur un secteur élargi, regroupant l'Aillantais et l'Auxerrois. Face à une adversité plus variée, ils obtiennent de bons résultats en proposant un jeu collectif de qualité.
De plus, ils ont vécu une expérience inoubliable le 04/10/2025 en participant comme *escorts kids* lors de l'entrée des joueurs de l'AJ Auxerre à l'occasion d'un match de Ligue 1 face au RC Lens. Un souvenir magique pour ces jeunes passionnés !
- Les **U13** réalisent un championnat honorable, mais surtout il faut souligner qu'ils réalisent un **très beau parcours** et sont toujours en lice pour le Challenge Decathlon, qui se déroule à la mi-temps des matchs de l'AJA, une belle récompense pour leur engagement et leur sérieux.
- Les **U15 et U18** disputent leurs rencontres à l'échelle de tout le département. Ils s'adaptent rapidement aux exigences de clubs habitués à un niveau de compétition plus élevé, preuve de leur progression constante.

- Les **Seniors UFOLEP** ont brillamment retrouvé le **groupe A** et se maintiennent actuellement dans la première moitié du classement, récompense d'un travail collectif solide.
- Les **Vétérans** se retrouvent chaque jeudi soir pour des rencontres disputées sur une large partie du département, dans un esprit convivial et fidèle aux valeurs du football loisir.
- Enfin, la section **Football en marchant** poursuit son développement avec des plateaux organisés en semaine, aussi bien en extérieur qu'en gymnase, offrant une pratique adaptée et dynamique.

Un printemps chargé en perspective

La saison est loin d'être terminée ! Au programme des prochains mois :

- Reprise des **plateaux et championnats** pour toutes les catégories
- **Stage vacances** du 8 au 10 avril
- Participation à plusieurs **tournois extérieurs** dont un tournoi sur 4 jours en Charente pour les U11.
- Et bien sûr, la traditionnelle **fête de fin de saison**, avec une grande nouveauté en 2026 : **une grande tombola** ouverte à tous.

Hommage à Roger PRIGNOT

Le FC Diges – Pourrain a également été marqué ces dernières semaines par le décès de **Monsieur Roger PRIGNOT**, Maire de Pourrain et **l'un des fondateurs du club**.

Figure engagée de la vie locale, il a œuvré avec conviction pour le développement du football sur notre territoire. Son investissement constant a permis au club de grandir, de se structurer et d'offrir aux jeunes générations des conditions de pratique toujours meilleures. De nombreux aménagements et projets ont vu le jour grâce à son implication et à sa vision.

Le club tient à saluer sa mémoire et à adresser une pensée sincère à sa famille et à ses proches. Son héritage restera durablement inscrit dans l'histoire du FC Diges – Pourrain et dans le cœur des enfants qu'il a contribué à faire grandir à travers le sport.

Convivialité et esprit club

Au-delà du terrain, le FC Diges – Pourrain cultive l'esprit familial qui fait sa force.

La **fête de Noël du club** a rassemblé licenciés et familles autour d'un moment chaleureux, marqué notamment par un échange de cadeaux façon *Secret Santa*, très apprécié par petits et grands.

Début janvier, la traditionnelle **galette des Rois** a permis de remercier les partenaires et sponsors, toujours plus nombreux et investis aux côtés du club. Leur soutien est précieux et concret : récemment, de **nouveaux bancs de touche abrités** ont été installés sur le stade de Pourrain, améliorant le confort des joueurs et encadrants.

Un point noir : le terrain de Diges

Malgré cette dynamique très positive, le club reste confronté à une difficulté majeure : le **terrain de football à 11 de Diges**, inutilisable depuis 2022. Ornières importantes, trous creusés par des lapins en raison d'une clôture devenue inefficace... les conditions actuelles ne permettent plus une pratique en toute sécurité.

Malgré plusieurs interventions et propositions, la situation reste inchangée. Le club espère vivement la **mise en œuvre prochaine des travaux de rénovation par la municipalité de Diges**, afin de permettre à ses licenciés de retrouver des conditions d'entraînement et de compétition adaptées.

Le FC Diges – Pourrain remercie chaleureusement l'ensemble de ses bénévoles, partenaires, collectivités et familles pour leur engagement constant. Plus que jamais, le club avance avec ambition et convivialité au service des jeunes et du territoire.

Allez le FC DP ! 



Pour tout renseignement, vous pouvez joindre Nicolas PIERRON au 06.88.09.75.20. Vous pouvez aussi retrouver toutes nos infos en nous suivant via la page Facebook du club : FC Diges-Pourrain.



Tennis Club de Diges

Les comptes de la saison 2025 font apparaître un solde négatif de 335,45 € /

Dépenses		Recettes	
Assurance	225,27	Adhésions	320
Clés et cadenas	132,34	Intérêts	242,16
Tennis à l'école	540		
total	897,61	total	562,16

Pour 2026, le montant des cotisations est identique à la saison dernière :

Adulte : 10 €

Pass-famille et invités : 10 €

Jeune de moins de 18 ans et étudiant : gratuit

Pour les nouveaux adhérents, caution pour le cadenas et la clé du court : 10 €

La serrure du court sera changée le dimanche 29 mars 2026

Ce dimanche 29 mars, une permanence au terrain de 11h à 12 h vous permettra d'adhérer ou de renouveler votre adhésion, de recevoir la nouvelle clé contre la restitution de l'ancienne.

En dehors de cette permanence, adressez-vous auprès de :

Jocelyne Bourgeois 06 60 78 25 35

Yves Le Boulbin 06 77 95 70 58

Aimée Delille 03 86 41 12 43

Cette saison, le club financera de nouveau « Le Tennis à l'Ecole » à hauteur de 600 €.



Comité des Fêtes de Diges

Quelques dates à mettre dans vos agendas :

- **Assemblée générale** du comité des fêtes le **vendredi 20 mars à 19 h 30** salle Marie Noël. L'assemblée est ouverte à toutes les personnes de Diges, et est l'occasion de vous engager dans une association de proximité.
- **Fête de la saint Jean** le **samedi 20 juin** au stade municipal.
- **Fête de la châtaigne** le **samedi 17 octobre**.

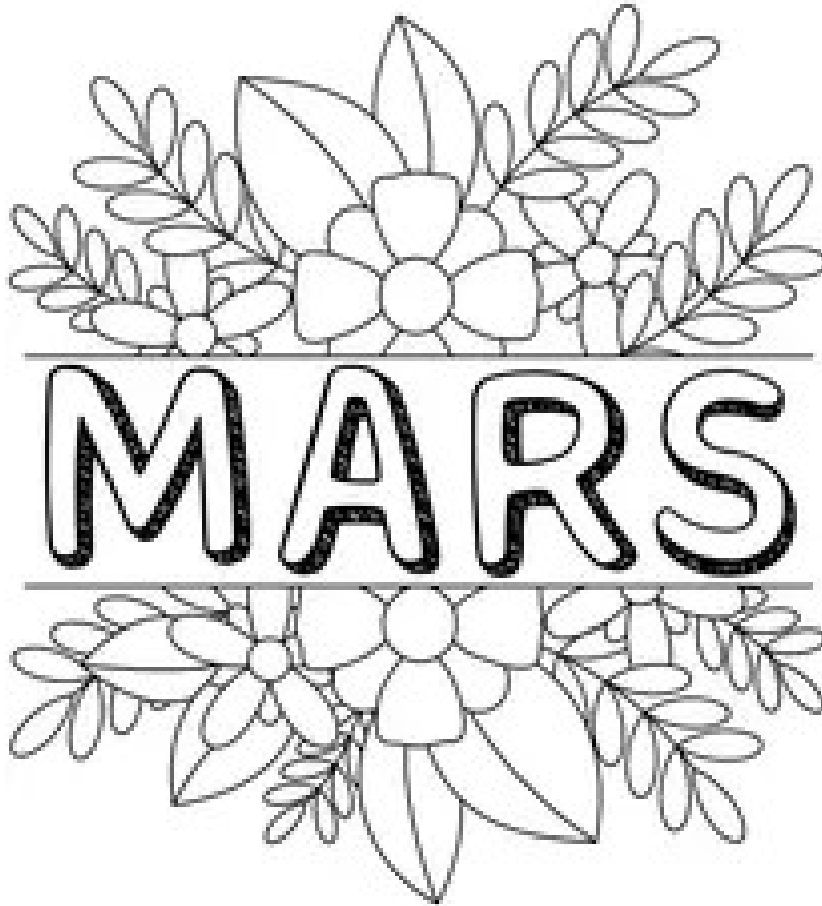
Le comité des fêtes vous propose des séances de remise en forme ou d'entretien avec :

- La zumba tous les mercredis à 19h 30 salle Marie Noël.
- Le Yoga tous les jeudis à 19 h30 salle de l'Ocre.

Cette année encore nous espérons une réussite dans nos manifestations, grâce à l'engagement de bénévoles de Diges et des communes limitrophes. Une aventure humaine qui rassemble toutes les générations dans la convivialité et le respect. Le comité permet d'apporter une aide aux associations de Diges et le financement d'activités scolaires bénéficiant à tous les enfants de l'école de Diges.

Nous n'avons aucune subvention de la part des collectivités et notre vocation reste de faire vivre et rayonner la commune de Diges.

Le printemps arrive !



Mon premier est le contraire de froid
Mon deuxième attache
Mon troisième est la première lettre de
l'alphabet
Mon tout sert à fabriquer des œufs de
Pâques

Réponse : Chocolat (chaud-collé-a)



Entretiens et Réparations motoculture à domicile

- *Tondeuses/Tracteurs tondeuses
- *tronçonneuses
- *Taille-haies
- *Motoculteurs
- *Débroussailluse...

ROGER Charly

Mail: cr.motoculture89@gmail.com

Tel: 07.49.67.17.57

Siret: 98389134200013

- Débroussaillage
- Tonte
- Taille de haies, fruitiers, buissons, arbustes
- Désherbage allées au bruleur thermique
- Evacuation des végétaux
- Broyage

DEVIS GRATUIT

SI!
services à
la personne



ACTIV' **UNA**
PUISAYE-FORTERRE



Bléneau, Champagnelles, Coulange-la-Vieillesse
Coulange-sur-Yonne, Courson, Saint-Forgeau
Saint-Sauveur-en-Puisaye, Toucy

Services d'Aide au Maintien à Domicile

8 rue du Pont Capureau 89130 TOUCY

03.86.74.92.80

activunapuisayeforterre@outlook.fr



Tél : 06 58 19 28 34

*Fabrications de pergola,
portail, garde corps et
moblier intérieur / extérieur*

Siret : 987 974 680 00017

Artisans spécialisé soudure aluminium

Vêtements, Chaussures et Accessoires
Votre Showroom

TELLE
Qu'elles



TELLE qu'elles



telle_qu_elles

tellequelles.shop@gmail.com

Christelle BUCHEZ GRACY - 28 rue des Glycines - 89240 DIGES
Tél: 06.66.39.81.23

M.R Multi-Services

Morainville Richard | Homme toutes mains
SIRET 900791898 00019 | Morainvillerichard@gmail.com



Travaux int et ext, études toutes propositions

2 rue des cormiers 89240 DIGES

06 15 03 57 76



MECANIQUE A DOMICILE

Toujours à votre service

- Entretien périodique
- Montage/Equilibrage de pneus
- Distribution/Embrayage
- Diagnostic électronique

Email : jmbdom89@outlook.com

N°06.20.73.94.80

Mr BRUN
Jimmy

3 Lieu dit Les
Beaufumés
89560
Ouanne

ilfrid SWARTVAGHER

RENOVATION ET AMENAGEMENTS

en bois et matériaux naturels
intérieur et extérieur

89240 DIGES - 06 41 84 19 71
wilfrid.swartvagher@gmail.com

TOURNIER JEAN-PAUL
PEINTURE- PAPIERS PEINT



15, CHEMIN DES DEUX Puits
VOLVENT - 89240 DIGES
TEL : 03.86.41.17.35
06.13.22.72.75

PEINTURE
DECORATION
REVETEMENT
DE SOL & MURS
VITRERIE



RENAUDAT VINCENT



Plomberie
Chauffage
Zinguerie

Neuf
&
Rénovation

Entretien - Dépannage - Ramonage

4 Le Colombier 89240 DIGES

Tél/Fax : 03 86 41 28 28

Siret 448 887 190 000 16



Neuf & Rénovation

89240 DIGES - Tél. 06 85 20 86 43

courtillat.freres@gmail.com

MAÇONNERIE

TERRASSEMENT

AMENAGEMENT
INT / EXT



LUDO SERVICES

A la MAISON INTÉRIEURE
et Extérieur

Le Petit travaux de
jardinage

LE PETIT TRAVAUX
DE BRICOLAGE

SIRET 792.543.662

Tel: 06. 40 92 69 76

ludoservices89240@gmail.com

89240 POURRAIN

services à
la personne

50%
de réduction
d'impôts



Art Batiment et Patrimoine

Maçonnerie neuf et rénovation
Enduit, Carrelage, Faïence
Couverture, Zinguerie
Aménagements de combles - A.B.P

14 la forêt 89240 DIGES
06 22 41 71 03 / 03 86 33 15 89

sarl.abp@sfr.fr

www.artbatimentetpatrimoine.fr



AMBULANCE - VSL - TAXI

ST CHRISTOPHE

03 86 41 51 09

89560 COURSON-
LES-CARRIÈRES

TAXIS : Andryes, Courson, Diges et Ouanne